

II

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis
d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 11 juin 1965

N° 257

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 59 du 11 juin 1965 et de son annexe, concernant l'utilisation, le maintien en fonctionnement, l'entretien et l'appui conjoints futurs du polygone de recherche de Fort Churchill (Manitoba), au Canada.

J'ai aussi l'honneur de vous faire connaître que mon Gouvernement accepte les conditions proposées dans votre Note et son annexe, au sujet du fonctionnement, de l'entretien, de l'appui et en général de l'utilisation conjointe future du polygone. Ma réponse et votre Note, ainsi que l'annexe susmentionnée, constitueront ensemble un accord entre nos deux Gouvernements sur cette question, lequel entrera en vigueur le 14 juin 1965 et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1965.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

JOSEPH W. SCOTT

L'honorable Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

The Honorable Joseph W. Scott,
Chargé d'Affaires a.i.,
Embassy of the United States of America,
Ottawa